

210.	Décision du 18 juillet 1874 donnant consentement au sieur Merthes à l'effet de contracter mariage.....	266
211.	Décision du 18 juillet 1874 donnant consentement au sieur John Neal à l'effet de contracter mariage.....	267
212.	Arrêté du 18 juillet 1874 ouvrant à l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur un crédit supplémentaire de 1,000 fr.....	267
213.	Arrêté du 18 juillet 1874 classant comme chemin vicinal l'ancien chemin militaire remontant la vallée de Punaruu.....	268
214.	Arrêté du 18 juillet 1874 rendant exécutoire le rôle de la contribution personnelle et des patentes de Tahiti pour le 1 ^{er} trimestre 1874.....	269
215.	Arrêté du 18 juillet 1874 déterminant les articles exonérés des droits de l'octroi de mer et ceux qui y sont soumis.....	270
216.	Décision du 20 juillet 1874 déterminant la nature des demandes des bâtiments de l'Etat sur lesquelles l'approbation du Commandant des Etablissements ou celle du commandant de ces bâtiments sera exigée avant la délivrance.....	271
217.	Ordre du 21 juillet 1874 portant que le jugement rendu contre le nommé Teamo sera immédiatement exécuté selon sa forme et teneur.....	272
218.	Arrêté du 23 juillet 1874 rapportant celui du 24 février même année définissant les attributions des agents de la police indigène.....	273
219.	Décision du 24 juillet 1874 portant continuation ou prise des fonctions de chef d'état-major, officier d'ordonnance, secrétaire-archiviste et chef du secrétariat du gouvernement.....	273
220.	Arrêté du 24 juillet 1874 contenant des dispositions destinées à empêcher le dessèchement des rivières et cours d'eau.....	274
221.	Décision du 27 juillet 1874 portant nomination de quatre membres du comité central d'agriculture et de commerce.....	276
222.	Arrêté du 29 juillet 1874 ouvrant à l'Ordonnateur des crédits se montant à la somme de 130,000 francs.....	276
223 à 228.	Nominations, mutations, etc.....	277

N^o 200. — DÉCISION ministérielle du 13 novembre 1873 (1^{re} direction : Colonies, 4^e bureau : Fonds, Hôpitaux et Vivres ; 3^e direction : Services administratifs, 3^e bureau : Solde, Habillage et Revues) au sujet de l'indemnité de séjour dans les ports de l'Amérique du Sud et des Antilles.

Par décision du 13 novembre 1873, le ministre a classé tous les ports de l'Amérique du Sud et des Antilles autres que la Havane dans la 3^e catégorie des localités indiquées dans la circulaire du 17 novembre 1871.

Mention de cette disposition devra être portée sur ladite circulaire.